Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1647

Artikel: Formation professionnelle : la courte vue de l'OFFT
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013541

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La courte vue de l'OFFT

Une trop grande influence du patronat et la méconnaissance du terrain minent la crédibilité de l'office depuis sa création en 1997.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a été créé lors de la grande réforme de l'administration fédérale en 1997. La situation de la formation professionnelle et de l'apprentissage n'était pas moins troublée qu'aujourd'hui. C'est notamment en 1997 que le Parlement avait imposé un premier arrêté urgent sur les places d'apprentissage (APA) contre la volonté du Conseil fédéral. Une des premières tâches de ce nouvel office fut de lancer la révision de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) qui datait de 1978. Cette nouvelle législation avait entre autres objectifs d'intégrer à la formation professionnelle les métiers des arts, de la santé et du social et d'élargir les mesures contre la crise des places d'apprentissage, en intégrant à la loi les projets du second APA (1999), mais aussi de servir de contre-projet indirect à l'initiative syndicale et socialiste «Pour des places d'apprentissage».

Erreurs de jugement

L'OFFT n'a pas répondu aux attentes soulevées par ces buts ambitieux. Il n'a par exemple pas réussi à se distancier des milieux patronaux, traditionnellement très présents dans les administrations responsables de la formation professionnelle. Il s'est aussi montré fort rétif à admettre les problèmes actuels de la formation duale. Au printemps 2005, l'OFFT, malgré la quasi-unanimité des partis politiques au sujet de la crise des places d'apprentissage, prétendait encore que «le nombre de place d'apprentissage [était] suffisant». Ce manque de vision est particulièrement évident, car l'OFFT s'est spécialisé en communication médiatique à tout va, accordant au travail de l'opinion des ressources souvent jugées disproportionnées.

Cette méconnaissance de la situation de la formation professionnelle est inquiétante, à l'heure de la mise en œuvre de la nouvelle LFPr, entrée en vigueur en janvier 2004. L'OFFT donne à de nombreux acteurs, partenaires sociaux comme cantons, l'impression de n'être qu'insuffisamment préparé à ce travail de Sisyphe qu'est la révision des règlements de formation de plus de deux cents métiers et de découvrir l'application de la loi en même temps que sa mise en œuvre. ce que confirme, au niveau des cantons, Alain Garnier, directeur adjoint de l'enseignement postobligatoire vaudois. L'aspect financier a été particulièrement négligé: le nouveau système de financement par forfait, qui était censé simplifier les subventions de la Confédération aux cantons, a en fait compliqué la répartition. De plus les incertitudes quant au déblocage effectif des moyens prévus font que les cantons, confrontés à de nouvelles charges, ne savent plus à quel saint se vouer. La formation professionnelle, bien souvent le parent pauvre au niveau du financement, en vient donc à manquer de moyens à un moment crucial où la pénurie des places d'apprentissage demande une attention particulière.

La formation professionnelle concerne plus des quatre cinquièmes des jeunes en formation postobligatoire. Souvent oubliée, quand elle n'est pas méprisée, par des autorités politiques plus préoccupées par les destinées prestigieuses des hautes écoles, elle mérite le meilleur défenseur. A l'orée d'importantes réformes internes, l'OFFT ne devrait pas l'oublier. *jcs*

Edito

Les dictatures du mépris

Le temps des dictatures touche-t-il à sa fin? A voir les Mugabe, Karimov, Castro et autre Kim Jong-il toujours en selle, on pourrait en douter. Pourtant au cours des trois dernières décennies, et plus particulièrement depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, la liste des despotes s'est considérablement raccourcie.

Peut-on espérer que le genre humain se libère enfin de son attirance fatale pour les personnages qui lui promettent grandeur et protection en échange de sa liberté? Les hommes et les femmes du XXIe siècle comprendront-ils que ce rêve finit toujours dans le sang et les larmes?

Un meilleur niveau de formation, les technologies de la communication et le réseau d'interdépendances dans lequel les Etats sont imbriqués rendent peu probable la confiscation de l'information par un chef, même charismatique, et l'émergence de régimes fondés sur la terreur. Pourtant le politologue américain Ian Buruma n'exclut pas le retour de dictatures molles. Car, observe-t-il, le besoin d'admirer et de chercher protection auprès d'une figure paternelle, la fascination qu'exerce le spectacle du pouvoir et le désir de se fondre dans un grand sentiment collectif existent toujours.

Dans les démocraties contemporaines, ces besoins trouvent en partie satisfaction dans le culte des vedettes sportives ou de variétés, dans la fréquentation des stades. Le spectacle est fourni à haute dose par l'industrie du divertissement et la presse de boulevard, parfois même par les cérémonies officielles.

Les démocraties sont en danger quand une personne parvient à monopoliser les moyens de satisfaire ces besoins. Pour Buruma, le dictateur du futur contrôlera plusieurs chaînes de télévision et clubs sportifs. Il s'exprimera comme un prédicateur fondamentaliste et mettra en garde contre toutes sortes d'ennemis et de dangers. La situation qui prévaut aujourd'hui en Italie et en Thaïlande, deux pays dirigés par des hommes disposant d'un empire médiatique, préfigure ce que pourraient être ces dictatures molles: mépris de la démocratie et de ses compromis laborieux, déconsidération systématique de l'appareil judiciaire et des formations d'opposition.

La Suisse, qui aime à se considérer comme le berceau de la démocratie, n'est pas à l'abri du danger. Les succès d'une formation politique et de son leader, construits sur l'alimentation constante des peurs et la désignation d'ennemis, résonnent comme un signal d'alerte. *jd*